



DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 49/2023/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions de l'article
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :
**Convention de prestation de service formation d'entraînement au maniement des
Bâtons/GAIL et armes B1**

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, avec L'organisme de formation Ipformax, 187 chemin de Pra Prais 38360 NOYAREY, représenté Frédéric COMTE-LE BOEUF, une convention de prestation de service pour les formations d'entraînement au maniement des armes de types Bâtons et GAIL et d'entraînement au maniement des armes B1.

Nature de la prestation	Tarifs des prestations TTC
2 sessions de formation d'entraînement aux maniement Bâtons/GAIL	360,00 euros
2 sessions de formation d'entraînement aux maniement des armes B1	360,00 euros

De signer la convention annexée à la présente décision administrative.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

Fait à VIF, le 03 mars 2023
Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire


GUY GENET

